



**Modalités de mise à disposition ou de consultation des documents préparatoires  
à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 19 mai 2009**

Les actionnaires de la société Mercialys sont invités à participer à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire qui se réunira le :

Mardi 19 mai 2009, à 16 heures,  
Dans les Salons Hoche, 9, Avenue Hoche, 75008 Paris

L'avis de réunion valant avis de convocation a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 13 avril 2009.

**Modalités de participation**

Seront seuls admis à assister à cette assemblée, à voter par correspondance ou s'y faire représenter, les actionnaires qui auront au préalable procédé à l'enregistrement comptable de leurs titres à leur nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour leur compte s'ils résident à l'étranger, le jeudi 14 mai 2009 à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la Société par BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'enregistrement des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique. Cette attestation est annexée, soit au formulaire de vote à distance ou par procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Une attestation sera également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'aura pas reçu sa carte d'admission le jeudi 14 mai 2009 à zéro heure, heure de Paris.

Les actionnaires désirant assister à cette assemblée doivent demander une carte d'admission en retournant le formulaire de vote par correspondance ou par procuration complété et signé à cet effet, soit directement auprès de BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, G.C.T. Services Assemblées, Immeuble Tolbiac – 75450 Paris Cedex 09 pour les actionnaires nominatifs, soit auprès de leur intermédiaire habilité pour les actionnaires au porteur. Dans tous les cas, ils doivent justifier de leur qualité d'actionnaire dans les mêmes conditions que ci-dessus.

Les documents préparatoires à l'assemblée générale peuvent être consultés sur le site [www.mercialys.com](http://www.mercialys.com), rubriques « Finance / Assemblée Générale et Publications » ou au siège social : 10, Rue Cimarosa, 75116 Paris.